



Rachat de la mairie pour travaux

Par **bruno chopin**, le **04/12/2008** à **16:56**

BonjourrrrrJe suis locataire d'un studio meublé (15m2, loyer 477€ charge comprise) dans le 92 (la garenne colombes), loué à un particulier par le biais d'une agence
Or, la mairie, afin d'effectuer de travaux de modification (remplacer les studio par des F1), rachète tout les studios de l'immeuble
La mairie à fait 2 offres a mon propriétaire:
La première à un prix de rachat avec le locataire (donc moi)
La deuxième, avec une majoration de 20% si le studio est innocupé
Tout en sachant que les travaux n'interviendront que l'année prochaine, la mairie va relouer le studio en attendant
Mon propriétaire souhaite évidemment que je parte et veux m'aider à trouver un autre appartement, mais cherche de son coté la même chose (c.a.d la même surface pour un prix équivalent)
Bien qu'ayant de bon rapport avec mon propriétaire, je ne trouve pas mon compte dans cette proposition.
Merci de me dire, ce que je serai en droit de réclamer à mon propriétaire dans le cas ou je décide de partir de moi même pour un studio similaire
Et merci de me dire également, dans le cas ou je ne part pas et que la vente se fasse malgré tout, quelle serait les conditions de relogement (taille, surface loyer...) et mes droits auprès de la mairie.
Je me sens perdu et j'ai vraiment besoin d'assistance, si vous pouviez prendre un peu de votre temps afin de m'aider, je vous en serai très reconnaissant
Merci beaucoup
très cordialement
Bruno chopin